

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 3

Artikel: Le vin vaudois : chanson
Autor: Bory, H.L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le vin vaudois.

CHANSON

I

O n a souvent chanté les vins de France,
Les Beaujolais, Bourgogne ou bien Médoc,
On a chanté le muscat de Provence,
Les crus d'Alsace et ceux du Languedoc.
On a donné la palme au Malvoisie
Et couronné les rouges de Bordeaux.
Pour moi, je rêve à la fine ambroisie
Qui coule à flots des pampres de Lavaux!...

Refrain

Peut-on trouver sur cette terre
Un vin plus pur, un vin plus doux,
Qui réconforte et désaltère
Mieux que ce bon vin de chez nous!
O jus sacré des grappes blondes,
Berce mon cœur, enlève ma voix,
Et que les Muses vagabondes
Célébrent par delà les mondes,
Le fier renom du vin vaudois!...

II

Quand l'étranger, se promenant en Suisse,
Vient déguster les crus de nos caveaux,
Narguant d'abord son hôte avec malice,
Sans défiance, il boit vieux et nouveaux.
Mais, tôt ou tard, ses yeux brillants se voilent,
Son ton moqueur devient moins discourtois,
Et l'imprudent, perdu dans les étoiles,
Demande grâce à notre vin vaudois!...

Refrain.

III

Aux tristes jours de l'époque bernoise,
Où nos aïeux grignottaient leur pain noir,
C'est encor toi, rude terre vaudoise,
Qui remplissais la cave du manoir.
Ah! ce fut dur pour nos illustres maîtres,
Quand, un beau jour, ce bon pays de Vaud,
En recouvrant les droits de ses ancêtres,
Dit au vieil ours: « Maintenant, bois de l'eau!... »

Refrain.

IV

Vins capiteux de Lavaux ou La Côte,
De Malessert ou de Saint-Saphorin,
Sur notre table, accourez, côte à côte,
Verser la joie et noyer le chagrin.
De vos vertus, on ne fait plus la preuve
Et vos flacons resteront à jamais,
Avec l'Yvorne et le doux Villeneuve,
De tous les vins, le régale des gourmets.

Refrain.

V

Et nous, les fils de ces terres bénies
Où le raisin gonfle ses grappes d'or,
Faisons monter aux voûtes infinies
De nos refrains l'harmonieux accord.
Où célébrons la liqueur savoureuse
Qui jette à l'âme un peu de son soleil.
Puisse le sort, d'une main généreuse
Nous en verser jusqu'au dernier sommeil!...

Peut-être allez-vous, cher Conteur,
Prendre le versificateur
De ce poème évocateur
Pour un malheureux bambocheur

Que le bon vin rendit pêcheur
Et qui sait, fort mauvais coucheur?
Rassurez-vous, quoi qu'on en pense,
Et ce sera ma récompense,
L'auteur a si petite panse,
Qu'il ne peut sans grande prudence
Goûter en toute indépendance
A ce don de la Providence.
Pour le surplus, je me dispense,
Puisqu'honni soit qui mal y pense.

12 janvier 1907.

H. L. BORY.

Les biberons et les goinfres sous LL. EE.

Le Grand Conseil du canton de Vaud a voté, l'an dernier, comme on le sait, une loi instituant l'interdiction des alcooliques. Nos anciens maîtres, les Bernois, sévissaient déjà contre les buveurs, mais n'oubliaient pas les goinfres. Oyez donc :

*Contre l'excès du boire insatiable,
comme aussi contre tous attraits à yrognerie
et à goumandise.*

Tout homme en général portant office, de quelle qualité et condition qu'il soit, sans exception de personne, mangeant et buvant outre mesure et, plus qu'il ne peut porter, sera déposé de sa charge et office.

Mais ceux qui se surchargeront en telle sorte de viandes et de vins qu'ils ne se puissent servir de leurs membres, ou qu'ils les faille trainer ou porter, payeront chacun vingt livres d'amende, et ceux qu'il faudra seulement mener dix livres dans notre pays Allemand, et autant de florins en notre pays Romand.

Quant aux autres personnes privées qui seront sans office, et qui rendront par la gorge ce qu'ils auront trop bu, ou qu'il les faille mener, trainer ou porter pour s'estre surchargées de viande et de vin, ils payeront, si c'est un homme dix livres ou une femme cinq livres de dams, ou autant de florins, comme dit est...

Ceux qui n'auront pas le moyen de payer cette amende pécuniaire, seront au lieu d'icelle détenus à pain et eau en prison.

Mémoires d'un officier vaudois.

III

Les défenseurs d'Elvas furent ramenés en France par mer, à bord de vaisseaux d'Angleterre. Ils n'eurent pas à se louer des marins de ce pays :

Sous des prétextes futiles, on nous faisait passer d'un navire sur un autre, et pendant la nuit, une quinzaine d'hommes et quelquefois davantage, armés de pistolets, montaient à l'abordage, enfermaient les officiers dans leurs cabines et excitaient nos soldats à la révolte. A la suite de moyens si odieux, beaucoup d'hommes disparaissaient. Aussi notre pauvre bataillon, en entrant à Vannes, était-il réduit à 315 hommes, non compris, il est vrai, les grenadiers, rentrés en France longtemps avant nous. Dans ces 315 hommes, j'étais fier de compter 200 Vaudois, qui ne voulurent jamais quitter leurs officiers et leur drapeau. Honneur

à eux ! honneur à leur drapeau ! Sans me flatter, je puis dire que c'est à mon ami Prudhomme et à mes efforts qu'est dû ce résultat. En dépit d'indignes persécutions, nous n'avons perdu que sept soldats vaudois, encore durent-ils céder à la force.

Un soir que ces marins cherchaient à nous surprendre, j'en vis arriver un certain nombre. La sentinelle cria : « Qui vive ! » Ils répondirent : « Amis ! » J'avais défendu de leur permettre, sous aucun prétexte, de monter à bord ; mais, sans s'inquiéter de mes ordres, ils sautèrent sur le pont, comme s'il se fût agi d'un abordage. Les drôles voulaient me jeter à fond de cône : il fallait en finir et leur donner une leçon. D'un coup de pistolet, je fis sauter la cervelle à celui qui me menaçait, et, mon sabre à la main, je mis en fuite tous ces scélérats. Voyant ma résistance, ils se jetèrent pêle-mêle dans leurs canots. Quand mes camarades arrivèrent, j'en avais écharpé un grand nombre ; ils m'aiderent à jeter par dessus bord tous ceux qui n'avaient pas eu le temps de prendre la fuite. Si l'on disait jamais que les Suisses ont déserté, je saurais dire comment les faits se sont passés et à quelles abominables persécutions nous avons été en butte.

Je n'ai pu embarquer ni mon cheval ni mon porte-manteau. Tout m'a été enlevé, et je suis rentré en France dans un état pitoyable. Mais oublions cela et tâchons de nous remettre, afin de commencer une nouvelle campagne, plus heureuse et plus glorieuse, s'il est possible, pour notre régiment et pour l'empereur.

Le 2^{me} régiment suisse au service de la France, auquel appartenait l'adjudant-major Louis Bégos, tenait garnison à Paris, lorsque, le 13 janvier 1812, il reçut l'ordre de partir pour Liège. Quelle était sa destination ? Ses officiers l'apprirent seulement à la fin du mois de mai, quand les troupes, ayant traversé la Belgique et l'Allemagne, arrivèrent sur les bords de la Vistule : Napoléon avait déclaré la guerre à la Russie. Le 18 octobre, le 2^{me} régiment prit part à la bataille de Polotsk, ville dont la situation rappelait un peu celle de Lausanne, à notre compatriote. Cette journée-là, les Suisses se couvrirent de gloire en repoussant six assauts des Russes. Ainsi qu'on le verra par le récit de Bégos, leur bravoure ne fut pas moins remarquable à la mémorable bataille de la Bérésina.

Deux ponts étaient jetés sur la Bérésina... Le jour où nous allions traverser sur la rive droite, l'empereur vint à nous, et, s'adressant vivement à notre colonel : « De quelle force est votre régiment ? demanda-t-il. » Le colonel, surpris par une demande si brusque, ne répondit pas sur le champ. Je vis dans le geste de l'empereur l'impatience, et dans son regard l'irritation. Se tournant rapidement vers moi, qui n'étais qu'à quelques pas du colonel, il m'adressa la même demande. Je répondis sans préambule : « Sire, tant de soldats, tant d'officiers ». Il ne dit mot et passa outre.

Napoléon n'était plus le grand empereur que j'avais vu aux Tuileries ; il avait l'air fatigué et inquiet. Il me semble encore le voir avec sa fameuse redingote grise. Je le suivais des yeux,